



Rougier Gabon

Gérer la forêt, faire vivre le bois

LA POLITIQUE RSE

Au Service de la Forêt !



Politique RSE

5 AXES GUIDENT NOS ACTIONS



À travers ses activités de gestionnaire forestier responsable, ROUGIER influence positivement la réalisation des **17 Objectifs du Développement Durable** (ODD) des Nations unies qui constituent, depuis 2015, un cadre de référence pour agir, un outil de sensibilisation sur la responsabilité de l'entreprise, une source d'opportunités économiques ainsi qu'un levier de collaboration entre toutes les parties prenantes. Ces ODD ont guidé la mise en place de la **politique RSE de ROUGIER, centrée sur l'humain et l'environnement.**

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ÊTRE UNE ENTREPRISE ÉTHIQUE & CITOYENNE

Respecter et promouvoir l'éthique ainsi que la bonne gouvernance

Conformément aux ODD 5, 8 13 et 16, l'entreprise, dont la présence est démultipliée sur le territoire national, se doit d'être exemplaire en matière de maintien de qualité et de pérennité de ses relations avec son écosystème, suivant les principes directeurs ci-dessous :

- Se conformer aux exigences légales nationales et internationales applicables et aux autres exigences notamment les principes et critères du label FSC[®], les règles d'utilisation des différents logos et marques, les conventions internationales de protection de travailleurs, des populations locales et autochtones ainsi que des espèces animales et végétales ;
- Assurer la traçabilité de la chaîne de production, vendre et acheter des bois légaux et être en mesure d'apporter la preuve de la légalité du bois ;
- Veiller à l'amélioration continue de l'ensemble de ses opérations afin d'obtenir en permanence la minimisation des impacts négatifs de ses activités forestières et industrielles, de ses produits et de ses services sur l'environnement, la santé, la sécurité et la maximisation des impacts positifs sur le développement socio-économique ;
- Mener des audits rigoureux de conformité de l'ensemble des opérations à cette politique, mesurer les progrès dans les performances environnementales, de santé, de sécurité et de gestion forestière.

ENGAGEMENT 2

VALORISER LE CAPITAL HUMAIN ET ACCOMPAGNER LE PROGRÈS SOCIAL

Contribuer au développement et à l'attractivité des territoires

Conformément aux ODD 2, 3, 4, 5, 8, 10 et 17, l'entreprise n'hésite pas à mobiliser ses ressources, son savoir-faire et les compétences de ses collaborateurs et à s'engager aux côtés de nouveaux partenaires pour contribuer au développement des territoires dans lesquels elle opère, suivant les principes directeurs ci-dessous :

- Mettre fin à toute forme de discrimination liée au genre, au sexe, à l'orientation sexuelle, au statut sérologique, au statut marital, au rôle parental, à la religion, à l'ethnie, à l'embauche, à la rémunération, à l'attribution des contrats, aux outils de vie dans l'entreprise (...) et de violences envers les femmes et les jeunes filles. De même, promouvoir l'accès des femmes à des postes de responsabilité dans un souci d'égalité des genres ;
- Prendre en considération dans ses activités l'intérêt des populations locales et autochtones et ne pas menacer la sauvegarde de leurs pratiques traditionnelles ;
- Préserver les sites en utilisant comme outils les cartographies sociales participatives qui débouchent sur des mémorandums d'entente basés sur des cartes thématiques ; le cadre participatif est formalisé par la constitution de CGSP (Comité de gestion et de suivi des projets,) conformément au guide d'application de l'arrêté 105. Ce comité se réunit plusieurs fois par an pour examiner, valider et suivre les projets retenus ;
- Contribuer au développement local en appuyant les projets d'intérêts communautaires initiés par les populations locales et autochtones en faveur d'un progrès social par du mécénat de compétences donné par les employés de Rougier Gabon. Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'un cahier des charges contractuelles, rattaché à l'assiette de coupe, conformément à l'arrêté 105 ;
- Favoriser le recrutement des jeunes en privilégiant le recrutement local à compétences égales, en développant les capacités locales et en favorisant l'intégration professionnelle ;
- Garantir un accès équitable aux services de la santé et améliorer la gestion des risques sanitaires.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Garantir l'intégrité de l'environnement et des ressources naturelles

Conformément aux ODD 6, 14, 15 et 17, l'engagement de Rougier consiste à protéger la biodiversité, à prévenir et maîtriser tout risque de pollution, à mettre en place des dispositifs favorables à l'économie d'énergie et à la lutte contre le réchauffement climatique ainsi qu'à favoriser des partenariats avec les pouvoirs publics et les parties prenantes locales pour des programmes à forte valeur ajoutée environnementale.

- Gérer de manière responsable les concessions forestières qui lui sont attribuées en mettant en œuvre les actions inscrites dans les plans d'aménagement agréés, notamment en respectant les clauses contractuelles établies pour le développement local, en protégeant les sites sensibles ou à fort potentiel écologique ainsi qu'en contribuant au bien-être des travailleurs, de leurs familles, des populations locales et des peuples autochtones ;
- Accès à l'eau potable (analyse physicochimique, mise à disposition d'eau), proportion de cases conformes, proportion de latrines conformes, propreté des bases-vies (taux de puisards conformes, propreté générale), programme de réhabilitation de l'habitat ;
- Maintenir la qualité de l'eau par la mise en place d'une politique efficace de prévention, d'intervention et de traitement des déchets par recyclage ou stockage aux normes et prévenir toute forme de pollution en mettant un accent sur la formation de son personnel et en utilisant des pratiques et procédés nécessaires pour empêcher, réduire et maîtriser la création, l'émission ou le rejet de tout type de polluants et déchets ;
- Mettre en place des programmes énergiques de surveillance et de prévention de toute activité illégale pour maintenir ou améliorer la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction (lutte contre le braconnage) ;
- Conclure des partenariats solides et efficaces, nationaux et internationaux, basés sur des principes de synergie plaçant au cœur de leur préoccupation la gestion durable de l'écosystème forestier dans le cadre de la recherche scientifique ou de la protection et conservation des espèces.

VALORISER LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Fournir des services écosystémiques

Conformément aux ODD 3, 6, 8, 13, 15 et 17, l'entreprise travaille au quotidien à la conservation de la biodiversité, à la préservation des ressources en eau et des services récréatifs, au maintien des sols, au stockage et la séquestration de carbone, autant de services indispensables à la vie que fournit la forêt à la société. Notre engagement consiste à promouvoir la recherche et le développement des services écosystémiques forestiers, suivant les principes directeurs suivants :

- Identifier, préserver et fournir différents services écosystémiques (capture et stockage de carbone contribuant à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques, préservation de la biodiversité floristique et faunique, préservation de la qualité des eaux, préservation des valeurs sociales de la forêt...);
- Promouvoir et valoriser économiquement les services écosystémiques ;
- Faire adhérer au processus de préservation et de valorisation des services écosystémiques le maximum de parties prenantes externes (locales de proximité et internationales), notamment par le soutien (y compris financier) à des programmes.

AGIR DANS UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE BAS CARBONE

Changer nos pratiques pour limiter nos impacts sur les changements climatiques

Conformément à l'ODD 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 17, notre engagement consiste à réaliser le bilan carbone de l'ensemble de nos activités, à optimiser le recours aux matériaux durables et aux énergies renouvelables sur l'ensemble de nos sites, à dynamiser l'économie circulaire, à promouvoir l'amélioration de l'efficacité énergétique et à renforcer notre performance environnementale par le développement de la recherche et de l'innovation, suivant les principes directeurs suivants :

- Réaliser un bilan carbone sur l'ensemble de nos sites d'activité permettant d'identifier les activités impactant négativement les changements climatiques et les axes d'amélioration ;
- Mener à la source des impacts de nos activités sur les changements climatiques (en matière d'émission de GES notamment), des actions préventives, d'atténuation ou correctives au moyen de techniques disponibles et à un coût acceptable ;
- Favoriser l'émergence de stratégies bas carbone par l'utilisation de matériau durable, et d'énergies non fossiles dans nos activités (exploitation forestière, transformation des bois dans les usines, transport des bois bruts ou transformés, bases-vie des chantiers forestiers, camps avancés...) ;
- Encourager et suivre les économies d'énergie et l'efficacité énergétique, les transitions énergétiques, la circularité du traitement des déchets liés à nos activités, l'optimisation de nos productions forestières, et industrielles, et des chaînes logistiques, la mobilité durable.